

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 20 JUIN 2011, AUX BAYARDS, CHAPELLE DE LA MI-ETE

Présidence: Le président et le vice-président étant excusés, la secrétaire Mme Cécile Mermet Meyer (Soc.) ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun.

Elle demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

1. APPEL

41 membres ont été convoqués.

Présents : 32 membres

Excusés : Mmes Christelle Gerstch Macuglia (PLR), Véronique Messerli (Soc.); MM. Roland Anker (UDC); Jacques Béguin (PLR); Jacques Grandjean (PLR); Baptiste Hurni (Soc.); Daniel Otth (PLR); Heinz Salvisberg (Les Verts) et Zoran Savic (UDC).

Majorité absolue : 17 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier et Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie sont présents, ainsi que 21 spectateurs.

La secrétaire rappelle ensuite l'ordre du jour qui doit être amendé via l'ajout d'un point supplémentaire concernant la nomination d'un président extraordinaire. Cette proposition ne suscitant aucun commentaire, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par un lever de mains. Il se présente dès lors comme suit :

1. Appel
 2. Nomination d'un président extraordinaire
 3. Correspondance
 4. Procès-verbaux des séances des 11 avril et 2 mai 2011
 5. Nomination d'un membre à la Commission des règlements suite à la démission de M. Benoît Simon-Vermot (entrée en fonction au 1^{er} août)
 6. Cession de terrain à la Commune dans le village de Saint-Sulpice (route du lotissement Les Côtes)
 7. Crédit de fr. 80'000.-- et transactions immobilières pour reconstruire et régulariser la situation du chemin de la Banderette (Travers)
 8. Crédit de fr. 100'000.-- pour le remplacement du chauffage du collège de Boveresse
 9. Rapport d'information sur la Maison de l'absinthe
 10. Motions et propositions
 11. Communications du Conseil communal
 12. Interpellations et questions
-

2. NOMINATION D'UN PRESIDENT EXTRAORDINAIRE

La secrétaire propose de nommer – vu l'accord préalable de l'ensemble des groupes – M. Alexandre Willener (UDC) pour diriger les débats de cette séance. Elle demande à l'Assemblée si d'autres membres souhaitent présenter leur candidature. Tel n'étant pas le cas, M. Willener est nommé tacitement président extraordinaire. Elle félicite M. « l'extraordinaire » président et l'invite à prendre place sur la scène.

M. Willener remercie l'Assemblée pour son élection et passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. CORRESPONDANCE

Le président extraordinaire indique qu'il a reçu 4 missives, dont 3 concernent la problématique des transports scolaires, ainsi qu'un courrier de l'USL de Saint-Sulpice. Il demande à l'Assemblée si la lecture de ces lettres est souhaitée, dans le cas contraire, il les laisse à disposition des membres qui souhaitent en prendre connaissance.

A la demande de M. Jean-Paul Chédel (UDC), le président extraordinaire procède à la lecture des 3 courriers ayant trait aux transports scolaires. Les 2 premières lettres ont été rédigées par Mme et M. Georges-Ulysse Huguenin des Bayards :

« Monsieur le conseiller communal, Monsieur le chancelier communal,

Par la présente, nous nous devons de réagir enfin à votre courrier daté du 5 mai 2011 concernant le défraiement des transports scolaires pour les enfants des montagnes car qui ne dit mot consent. En effet, en en-tête de ce courrier, vous dites que nous avons envoyé un courrier recommandé en date du 4 avril 2011 au Conseil communal et en date du 2 avril 2011 adressé au Conseil général, chose que nous n'avons jamais faite. Nous aimerions avoir une copie de ces lettres pour en connaître le contenu et si une personne malintentionnée a utilisé notre identité sans notre accord. Dans ce même courrier, vous écrivez que nous avons participé à deux séances agendées par le Conseil communal alors que n'avons été convoqués régulièrement qu'à la deuxième assemblée du 27 avril 2011 à 14h à la grande salle de Couvet, fait que vous avez reconnu lors de cette séance car selon vous la première assemblée ne nous concernait pas. Lors de l'assemblée du 27 avril, nous vous avons confirmé que nous continuerons de transporter nos enfants car cela fait déjà bientôt 4 ans que nous le faisons sans être défrayés selon les mêmes modalités que l'entreprise Perrin & Fils SA mandatée par la commune pour le Mont-de-Buttes, le Mont-de-Couvet et le Mont-de-Travers. Puisque le Conseil communal a décidé de reconduire le contrat de l'entreprise Perrin & Fils SA pour une année supplémentaire peut-être que les mêmes conditions devront être octroyées à tous les parents des montagnes alors que vous avez déjà diminué notre forfait de moitié pour l'année en cours.

Dans l'attente de votre prompt réponse et des copies demandées et tout en restant à votre disposition pour une prochaine entrevue, veuillez agréer, Monsieur le conseiller communal, Monsieur le chancelier, nos meilleures salutations. »

La deuxième lettre porte sur la création d'un groupe de travail et est datée du 30 mai 2011 :

« Monsieur le conseiller communal, Monsieur le chancelier,

Par la présente et suite à votre lettre du 26 mai 2011, nous vous informons que nous voulons être partie prenante du groupe de travail concernant les transports scolaires pour les enfants des montagnes car il est nécessaire que la montagne de St-Sulpice soit aussi représentée et pas seulement le Mont de Travers et le Mont de Buttes car les deux personnes prévues sont concernées seulement par la suppression du mandat de l'entreprise Perrin & Fils SA et non par le problème des transports des enfants de l'extérieur et par les parents qui effectuent les transports avec un forfait qui est remis en question chaque année.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le conseiller communal, Monsieur le chancelier, nos meilleures salutations. »

La dernière missive concerne également la constitution du groupe de travail et nous vient des parents concernés par les transports scolaires de Val-de-Travers, par Mme Sandra Menoud :

« Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 26 mai 2011 qui a retenu toute notre attention et vous en remercions.

Nous prenons acte de votre intention de créer un groupe de travail et vous informons que nous accepterons d'y siéger uniquement si vous admettez que les parents soient représentés par quatre délégués ceci par égard aux quatre principales régions concernées.

Par ailleurs, vous voudrez bien nous communiquer les noms des quatre membres du Conseil général.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées. »

La lecture étant terminée, le président extraordinaire passe au point suivant.

4. PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 11 AVRIL ET 2 MAI 2011

Les procès-verbaux ne suscitant aucun commentaire, ils sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à leur auteur.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES REGLEMENTS SUITE A LA DEMISSION DE M. BENOIT SIMON-VERMOT (ENTREE EN FONCTION AU 1ER AOUT)

Le président laisse la parole au groupe PLR afin qu'il propose un membre à cette commission.

Au nom du parti libéral-radical, M. Stéphane Bobillier propose :
✓ Mme Johanna Eidam Vautherot (PLR)

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Vautherot est élue tacitement.

6. CESSIION DE TERRAIN A LA COMMUNE DANS LE VILLAGE DE SAINT-SULPICE (ROUTE DU LOTISSEMENT LES COTES)

Avant d'ouvrir la discussion, le président extraordinaire laisse préalablement la parole au chef de dicastère.

M. Christian Mermet (cc) précise qu'au moment de la rédaction du rapport, il n'avait en mains que le contrat d'équipement joint au rapport. Lors de leur séance, les groupes ont mis en lumière un certain nombre d'éléments. C'est pourquoi, il a fait des recherches sur ce sujet dans les archives de la commune de Saint-Sulpice. Dès lors, il espère que cette histoire longue et compliquée, qui dure depuis bientôt 10 ans prendra fin ce soir. Les différents échanges entre l'ancienne commune et le consortium qui a réalisé les travaux s'assimilent à un long roman. De nombreuses questions avaient été ouvertes, notamment concernant les eaux de surface, l'approvisionnement en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'éclairage public, etc. et ont également donné lieu à une expertise. Les résultats des analyses de l'eau attestent qu'elle est de bonne qualité. Un courrier de l'ancienne commune aux riverains le confirme et les analyses faites par la commune de Val-de-Travers également. Concernant la problématique des ordures ménagères, M. Mermet est satisfait que l'installation des moloks l'ait résolu. L'éclairage public existe. Le problème de ruissellement d'eau avait été réglé par l'ancienne commune de Saint-Sulpice via la réalisation d'un bourrelet de goudron au bord de la route. Après avoir consulté la voirie, il s'avère que cette dernière fait une lecture un peu plus nuancée sur la pérennité de ce bourrelet, aussi avant de signer l'acte notarié avec le consortium, le CC vérifiera encore cet élément afin que cela n'engage pas des frais à futur. Les éléments réalisés ne correspondaient pas aux premiers plans sanctionnés, des nouveaux plans avaient donc été déposés pour une mise en conformité de la situation. A ce jour, les installations et équipements réalisés sont conformes, du moins à la connaissance du chef de dicastère. Dès lors, il laisse les différents groupes poser les questions qui resteraient encore en suspens.

Le président extraordinaire ouvre donc la discussion.

M. François Oppliger (Soc.) fait l'intervention suivante : *« Le groupe socialiste a étudié ce rapport concernant la cession de terrain à Saint-Sulpice. A titre personnel, je suis un peu surpris du terme « feu » la commune de Saint-Sulpice. Est-ce que le CC souhaite organiser des enterrements de première classe à nos anciennes communes ? Le terme d' « ancienne » commune me semble plus approprié. A propos de la route, notre groupe se pose la question de savoir si en cas de défauts cachés, la commune pourra faire valoir ses droits pour la remise en conformité de la chaussée, ainsi que les aménagements du sous-sol. A ce titre, plusieurs questions se posent :*

- ✓ *Les travaux ont-ils été faits dans les règles de l'art ?*
- ✓ *Une expertise est-elle nécessaire ou existe-t-elle déjà ?*

- ✓ *Les équipements de détails ont-ils tous été installés ?*
- ✓ *Pour quelles raisons la commune de Saint-Sulpice n'avait-elle pas repris cette route alors qu'elle est terminée depuis plusieurs années ? Le Conseil communal de Saint-Sulpice a-t-il été convoqué aux séances de chantier ?*

La convention d'équipement signée entre la commune et le consortium dresse une liste des équipements que ce dernier devait installer, il nous semble que plusieurs de ces éléments n'ont pas été faits ou non pas été réalisés selon les directives en la matière. Ce serait notamment le cas pour l'éclairage public et les bordures. Le problème de l'éclairage est assez embêtant puisqu'il n'est pas construit selon les règles. Son réaménagement sera aux frais de la commune et donc du contribuable et je ne doute pas que les coûts se monteraient à plusieurs dizaines de milliers de francs. Par conséquent, le groupe socialiste dépose 2 amendements, selon lesquels la cession du bien-fonds ne pourra intervenir que lorsque le contrat d'équipement sera respecté et en particulier, lorsque les équipements prévus et à la charge du consortium seront réalisés conformément aux directives et aux règles de l'art. Ainsi, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière. »

M. Bobillier (PLR) remercie tout d'abord le CC, au nom du PLR, pour son rapport. Il relève qu'il s'agit ici de régulariser ou d'honorer les engagements pris par l'ancienne commune de Saint-Sulpice en acceptant l'arrêté soumis. Son groupe a effectivement pris connaissance des amendements socialistes, et peut vivre avec, de sorte qu'il acceptera l'entrée en matière et l'arrêté s'il venait à être amendé.

M. Mermet (cc) précise qu'une expertise a été menée par le bureau « North & Robyr Soguel » en 2005 déjà et justement pour étudier les défauts cachés. Ce bureau avait décelé des problèmes en lien à la conformité des plans. Dès lors, de nouveaux plans avaient été déposés pour corriger cette situation. Le CC dispose de l'entier des plans des canalisations d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées, dès lors, l'équipement du sous-sol est conforme. Concernant l'équipement de détail, la question posée rejoint celle que M. Mermet a évoquée précédemment au sujet du bourrelet de goudron. Ces éléments seront vérifiés pour éviter des frais qui ne devraient pas être à charge de la commune. Enfin, il indique que le CC ne voit pas d'inconvénient aux amendements car ils reprennent les conditions incluses dans la convention. Le fait de rappeler que Val-de-Travers reprend les injonctions de l'ancienne commune de Saint-Sulpice est une bonne idée et le CC ne s'opposera donc pas à ces amendements. Le but étant de veiller aux intérêts des riverains et de la commune en évitant à cette dernière des frais qui ne sont pas de son ressort. Le CC ne reprendra donc cette route qu'une fois que ces détails seront réglés avec le consortium. Dans l'intervalle, il invite le Législatif à accepter cet arrêté.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe directement à l'examen de détail de l'arrêté. Deux amendements sont déposés par le groupe socialiste, le premier a la teneur suivante :

Article premier *Aux conditions fixées à l'article 3 ci-dessous, la commune reçoit à titre gratuit de la société simple Frey Lambelet Fauguel Fauguel Charly Kocher Sàrl, le bien-fonds 1655 du cadastre de Saint-Sulpice, en nature de route privée et espace. Cette parcelle est d'une surface totale de 1'001 m² qui entrent dans le domaine public communal.*

Cet amendement est accepté par 28 OUI contre 2 NON et une abstention.

Le second amendement propose un nouvel article 3 :

Art. 3 *Toutefois, le transfert du bien-fonds 1655 du cadastre de Saint-Sulpice n'interviendra que lorsque celui-ci aura été, conformément au contrat d'équipement d'août 2001, mis aux standards communaux (bétonnage des bordures et mise en place de l'éclairage public), aux frais de la société simple Frey Lambelet Fauguel Fauguel Charly Kocher Sàrl.*

Les articles 3 et 4 existants devenant les articles 4 et 5.

Cette proposition est acceptée par 27 OUI contre 2 NON et 2 abstentions.

C'est finalement par 26 OUI et 5 abstentions que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la cession de terrain – lotissement Les Côtes à Saint-Sulpice, tel que rapporté ci-devant.

7. CREDIT DE FR. 80'000.-- ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES POUR RECONSTRUIRE ET REGULARISER LA SITUATION DU CHEMIN DE LA BANDERETTE (TRAVERS)

En préambule, le président extraordinaire laisse la parole au chef du dicastère de l'économie.

M. Jean-Nat. Karakash (cc) résume la situation et explique que ce rapport porte sur la route de la Banderette qui part de Travers en direction de la montagne au sud pour rejoindre le canton de Vaud et la région du Creux-du-Van. Cette route dessert des habitations, des domaines agricoles, le musée de la Banderette, le restaurant du Ô de la Côte, un gîte indien, quelques belles parcelles forestières qui sont exploitées et dont le produit est extrait par cette route. Touristiquement, elle dessert le Creux-du-Van, non pas tellement pour les automobilistes mais davantage pour les cyclistes et les e-cyclistes. Cette route a un rôle important et multiple, principalement sur le plan touristique, ce que le canton a d'ailleurs reconnu comme tel. Ce chemin a fait passablement parler de lui sous l'égide de l'ancienne commune de Travers, notamment parce qu'il a été sujet à plusieurs glissements de terrains en bas de la côte et également en haut, où plusieurs éboulements ont été recensés. Un crédit avait été voté pour procéder à son goudronnage, les investissements ont partiellement été réalisés depuis. Cette route a été sujette à discussions entre les Autorités et les habitants quant aux participations financières et à la prise en charge de son entretien. Ce dossier était encore ouvert au moment de la fusion des communes et posait principalement problème au niveau du statut de la route. Elle avait été construite par un syndicat, qui n'a pas été correctement dissout à l'issue des travaux en 1944. De ce fait, le statut de cette route est resté peu clair pendant toute la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. Dès lors, le chef du dicastère des travaux publics et lui-même se sont plongés dans les archives et les méandres de ce dossier pour l'analyser et reconnaître finalement qu'il s'agit bel et bien d'une route d'usage public. A partir de là, la solution de transférer ce bien au patrimoine financier, tel que prévu à l'époque, pourrait très bien se réaliser mais il a été jugé plus simple d'inscrire des servitudes de passage public afin d'éviter des frais de bornage importants. A cela s'ajoute une autre anomalie qui a été détectée concernant le tracé de l'ancien chemin qui traverse une parcelle privée. Le propriétaire de ces pâturages est prêt à octroyer une servitude de droit de passage public pour la route existante allant en direction du canton de Vaud (art. 422) en contrepartie de la cession du tracé de l'ancien chemin qui traverse ses terres (art. 1593). Le CC ne voulait pas poursuivre le goudronnage de cette route sans pouvoir ensuite y garantir la circulation et donc de clarifier ces points. Les négociations ont abouti d'où l'arrêté proposé pour les transactions immobilières. En ce qui concerne la demande de crédit, M. Karakash laissera la parole à son collègue M. Fatton. Quoiqu'il en soit, le CC invite l'Assemblée à voter ces deux arrêtés pour pouvoir terminer les travaux de cette route et régulariser son statut.

M. Yves Fatton (cc) explique la partie technique de ce rapport en rappelant qu'en 2008, l'ancien Législatif traversin avait voté un crédit de fr. 43'000.- pour le surfacage des 100 ml emportés par le glissement de terrain en 2006 et en second temps celui des 1'100 ml restant non goudronnés. Cependant, il avait été prévu de goudronner ce chemin en « fraisa », matériau de récupération obtenu par le fraisage des routes, qu'il n'est plus possible d'obtenir pour surfacer des routes secondaires, en raison des nombreux produits polluants contenus qui doivent être éliminés par d'autres filières. Dès lors, il est nécessaire de procéder au goudronnage des 1'100 ml restant au moyen de matériaux adaptés, ce qui implique une augmentation du devis. Un montant de quelque fr. 110'000.- est nécessaire pour terminer ces travaux, c'est pourquoi un crédit complémentaire de fr. 80'000.- est demandé. Néanmoins, depuis 2010, ce chemin est classé comme route touristique ce qui donne droit à des subventions cantonales qui s'échelonnent entre 37 et 39 %. Le solde net à charges de la commune avoisinerait donc les fr. 37'000.-. Le CC invite le Législatif à aller de l'avant et à clore ce dossier ouvert depuis les années 1930, et 1944 en ce qui concerne les inscriptions de servitudes de passage public au Registre foncier. M. Fatton ignore pourquoi il n'a pas été procédé à ces inscriptions à l'époque, mais il imagine que la guerre n'a pas aidé la situation et que de nombreux dossiers ont dû être oubliés ou perdus. En conclusion, il invite le CG à accepter ces arrêtés.

Le président extraordinaire ouvre la discussion.

M. Yves Currit (PLR) indique que son groupe est favorable à cette demande de crédit, ainsi qu'aux transactions immobilières afin de pouvoir mettre un terme à la problématique de la route de La

Banderette qui dure depuis plusieurs années. Même si cela coûtera plus cher que ce qu'il a été prévu par l'ancienne commune de Travers, car le « fraisa » n'est plus d'actualité. Mais, la bonne nouvelle est que ces travaux bénéficieront de subventions car cette route a été classée route touristique. Aussi, le groupe PLR acceptera les 2 arrêtés à l'unanimité.

M. Frédéric Mairy (Soc.) relève que c'est une situation particulière, héritée de l'ancienne commune de Travers, qu'il s'agit de régler. Une situation présentant un enjeu immobilier à régulariser ainsi qu'un enjeu touristique, la route à laquelle est rattachée ce secteur étant déjà bien fréquentée et étant appelée à l'être plus encore. Le groupe socialiste se réjouit que la route de la Banderette ait été classée comme route touristique par le canton. Aussi, c'est à l'unanimité que son groupe approuvera ces arrêtés, en remerciant le CC d'avoir trouvé une solution à cette situation.

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) souligne le bienfait des négociations du CC avec la famille Bettex pour l'aboutissement des transactions immobilières. A cet effet et au vu des nombreuses heures que le chef de dicastère des travaux publics a consacré à ce dossier dans le but de proposer un rapport clair et précis qui va dans le sens du développement de Val-de-Travers, son groupe acceptera à l'unanimité de ses membres présents l'entrée en matière, ainsi que les 2 arrêtés soumis.

M. Philippe Vaucher (POP) indique que son groupe a lu ce rapport avec beaucoup d'intérêt et avec grand plaisir car cela fait quelque temps maintenant que l'ouvrage a été remis sur le métier. Dès lors, il est extrêmement satisfait de voir que ce problème pourra enfin se résoudre, que cette route importante sur le plan touristique, mais également par sa fonction de desservir les habitations soit enfin goudronnée. Aussi, le groupe POP acceptera tant l'entrée en matière que les arrêtés tels que soumis.

M. Sergio Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Cette demande de crédit et de transactions immobilières a pour objectif principal de développer l'offre pour le trafic touristique à proximité immédiate du Creux-du-Van, site emblématique d'un tourisme qui se veut vert, mais aussi zone sensible et protégée en raison de ses richesses naturelles.*

Afin de répondre correctement au CC, Les Verts considèrent qu'il est absolument nécessaire d'avoir une vision globale et une stratégie à moyen terme sur le développement de l'offre touristique, sans quoi le risque est grand de tuer la poule aux œufs d'or. Or, on constate qu'une telle vision stratégique manque dans le rapport présenté au CG, et elle n'y est même pas évoquée.

Voici un peu plus d'un an, le CC avait élaboré une conception directrice du tourisme pour Val-de-Travers, destinée à devenir la station verte du canton ; elle avait fait l'objet d'une consultation auprès des partenaires économiques et des groupes politiques. On avait pris connaissance de ce document avec intérêt, toutefois on y avait trouvé des intentions aberrantes à nos yeux – telle que faire du Vallon un parc de loisirs style Disneyland avec de la verdure. C'est pourquoi on s'était permis quelques propositions allant dans le sens d'un écotourisme durable et de qualité. Mais à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le moindre accusé de réception.

Qu'en est-il aujourd'hui concernant le Creux-du-Van ? Nous souhaiterions connaître les intentions du CC et les démarches entreprises en la matière.

Tout le monde reconnaît que la situation au Creux-du-Van est devenue difficile à gérer, voire pratiquement ingérable, lorsqu'il s'agit de concilier les intérêts des visiteurs – qu'ils soient à pied, en vélo ou en voiture –, des amoureux de la nature et du paysage, des exploitants agricoles, des propriétaires et autres intervenants concernés par la gestion de ce site. Nous doutons fortement que le goudronnage du chemin de la Banderette permette de résoudre cette situation compliquée.

Un autre élément de la problématique est le Plan d'Aménagement Régional, ou plutôt l'absence de PAR devrait-on dire. Cet instrument essentiel de la gestion du territoire n'a toujours pas été présenté, mais on nous demande quand même de prendre des décisions, comme si un tel plan n'avait aucune utilité.

Dès lors, nous estimons que vouloir augmenter le trafic, pêle-mêle et sans la moindre distinction selon les modes de déplacement, sans planification ni stratégie à proximité de ce site déjà bien

saturé, relèverait plus de la tactique du fait accompli que d'une vision intégrée et durable du développement touristique.

Dans ces conditions, nous refusons l'entrée en matière sur la demande de crédit complémentaire, en étant toutefois disposés à accepter le volet des transactions foncières. »

M. Karakash (cc) remercie les groupes pour le bon accueil fait d'une manière générale à ce dossier. Il confirme au rapporteur des Verts, que le souhait du CC est également d'avoir une vision globale sur le développement du site du Creux-du-Van. Il est d'ailleurs partie prenante du plan de gestion intégré qui porte sur le domaine agricole du Soliat. Le CC réitère régulièrement sa demande d'étendre la réflexion sur l'ensemble du site pour le considérer en son ensemble, soit des accès venant de Noiraigue, Travers et Couvet jusqu'à l'ensemble des métairies de montagne entourant le Creux-du-Van, en passant bien entendu par la réserve naturelle. Malheureusement, l'écho est limité.

La conception directrice du tourisme a été mise en consultation il y a déjà bien longtemps. Cette consultation a abouti à des avis globalement positifs et des remarques très intéressantes qui ont pu être prises en compte dans la mise en œuvre. Il relève que les acteurs ont effectivement commencé à travailler sans avoir formellement adopté et finalisé cette conception. Cette tâche devra être résolue avant la fin de cette législature. Les visions de développement sont sur le long terme, alors qu'à l'époque les mesures étaient échelonnées sur du court terme. Les forces en place ne permettent pas de réaliser une conception directrice aussi ambitieuse en l'espace de 2 ou 3 ans, mais cela se fera sur le long terme. La conception sera adoptée prochainement et diffusée. L'idée de base était de prendre en compte des remarques qualitatives.

M. Karakash ajoute que le ranger communal, M. Claude-André Montandon, a mené une étude sur le développement touristique en milieu naturel au Val-de-Travers. Cette étude est avant-gardiste et identifie une série de mesures qui sont appliquées. Ces axes de réflexion alimentent la manière du CC d'appréhender les dossiers dans le but d'avoir une approche globale du développement touristique dans ces milieux en limitant les impacts négatifs sur l'environnement et aussi en gérant leur localisation géographique. Par exemple, beaucoup plus d'éléments seront admis sur le site de la Robella en comparaison de celui du Creux-du-Van. Ces sites naturels sont différents et impliquent donc des mesures différentes. Il est nécessaire de permettre le développement de ces activités touristiques mais dans un cadre construit toutefois. Il ajoute que le CC a également été partie prenante dans le dossier du goudronnage de la route du Soliat, où il a lutté pour obtenir une entrée en matière sur la reconnaissance de l'existence de problèmes au Creux-du-Van, notamment avec les Autorités de la commune de Provence qui, elles, considéraient que les voitures parkées du parking jusqu'au Soliat ne dérangent rien. Pour les touristes venant à pied ou à vélo dans ce secteur, ce n'est pas une image sympathique que de se retrouver perdu au milieu d'un parking géant. Le CC a réussi à démontrer que des mesures étaient nécessaires et devaient être prises. La condition posée pour la participation de notre commune au goudronnage de cette route est qu'une approche globale sur le parage et la séparation des trafics soient réalisées via la remise en état des sentiers pédestres notamment et l'identification d'accès cyclistes. Il confirme que le goudronnage de la route de la Banderette ne résoudra en rien la problématique du flux touristique présent sur le site du Creux-du-Van et ce n'est pas le but. L'objectif est de goudronner un tronçon cahoteux qui engendre des coûts d'entretien plus élevés (dénivellement par exemple), car actuellement constitué de terre et de cailloux. L'ensemble de la route est goudronné mis à part l'épingle à cheveux à l'est. Il est nécessaire d'admettre qu'il faut maintenant procéder à ces travaux sans que cela ne résolve la problématique rencontrée au site du Creux-du-Van.

M. Faton (cc) complète en précisant que la route de la Banderette est déjà existante et utilisée par du cyclo-tourisme notamment. Le fait de procéder au surfacage des derniers mètres linéaires ne peut être qu'un avantage pour permettre de développer davantage le tourisme à mobilité douce sur ce secteur.

L'entrée en matière étant contestée par un groupe, le président extraordinaire passe au vote de celle-ci. Elle est acceptée par 30 OUI contre 1 NON. Dès lors, il passe au vote d'ensemble du premier arrêté. **C'est par 30 OUI contre 1 NON que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit complémentaire de 80'000 francs pour le goudronnage de la route de la Banderette.**

L'examen de détail du second **arrêté relatif aux transactions immobilières à la Banderette ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité**, tel que soumis par le Conseil communal.

8. CREDIT DE FR. 100'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DU COLLEGE DE BOVERESSE

La parole est donnée tout d'abord au chef de dicastère.

M. Faton (cc) relève que le CC se serait bien passé de demander un tel crédit au Conseil général, mais malheureusement les installations vieillissent ! Cette chaudière est installée depuis plus de 25 ans et son système de régulation ne fonctionne plus. Elle a des pertes d'eau importantes toute l'année et n'est donc plus efficace au niveau énergétique. Plusieurs variantes ont été étudiées :

- ✓ La possibilité de reposer une chaudière à mazout, ce qui implique de recourir à des énergies fossiles avec des coûts élevés dépendants des marchés étrangers. Option non retenue.
- ✓ Installation d'une chaudière fonctionnant au gaz, moins gourmande écologiquement, mais exigeant la mise en place de réservoirs aux alentours du collège en raison du réseau gazier inexistant à Boveresse. Solution non judicieuse.
- ✓ Mise en place d'une installation fonctionnant au bois, soit par l'alimentation de pellets ou de bois déchiqueté. La variante utilisant du bois déchiqueté a été retenue en raison du bilan écologique presque neutre, aucune émission nocive, recyclage presque complet du bois, énergie grise employée en amont moindre que pour les solutions précédentes. Sans compter que le local abritant actuellement la citerne à mazout pourra être utilisé pour le stockage du bois déchiqueté et que cette énergie est payée au kw/h consommé selon le compteur à la sortie de la chaudière.

La possibilité de créer un petit réseau de chauffage à distance a également été analysée. Cette solution nécessite des coûts plus importants et n'est cependant pas rentable, en raison du manque de grands consommateurs dans ce village, tels que home ou grands restaurants. Sans compter que des infrastructures nouvelles seraient nécessaires pour stocker davantage de copeaux et que la chaudière en elle-même aurait des dimensions plus importantes. Concernant la pose de capteurs solaires pour le chauffage de l'eau sanitaire, le Service cantonal de l'énergie a confirmé que l'utilisation de cette autre énergie renouvelable constituerait un doublet. De plus, l'investissement nécessaire pour la pose de cette installation s'élève à quelque fr. 20'000.- et tout le gain qui aurait pu être réalisé grâce à cet apport énergétique aurait été perdu sur le plan électrique de l'alimentation des pompes destinées à approvisionner les installations solaires. Raison pour laquelle aucune autre utilisation d'énergies renouvelables complémentaires au chauffage à bois n'a été proposée dans ce dossier.

Le président extraordinaire ouvre ensuite la discussion.

M. Daniel Dreyer (PLR) indique que son groupe n'a pas eu de grandes discussions au sujet de cette demande de crédit. Cependant, quelques questions se sont posées, notamment si la solution de chauffage à distance avait été étudiée, si ce remplacement donnerait droit à des subventions et si la pose de panneaux solaires constituerait vraiment un doublet énergétique. Après avoir entendu les réponses du chef de dicastère, le groupe PLR en a conclu que, vu la situation du bâtiment et des locaux, la variante proposée était la meilleure du point de vue économique et écologique. En effet, la matière première se trouve à proximité dans les forêts communales et le coût de cette énergie est plus bas que le mazout et le gaz avec bien entendu un meilleur bilan écologique. C'est dès lors à l'unanimité que le groupe PLR acceptera cet arrêté.

M. Loris Vuilliamet (Soc.), au nom de son groupe, remercie le CC pour son rapport et sa proposition judicieuse. Le choix d'un chauffage alimenté par du bois déchiqueté lui semble aussi être le meilleur, tant par ses avantages écologiques qu'économiques, comme le montre bien l'Exécutif dans son rapport. L'urgence de ce remplacement étant par ailleurs avéré, c'est à l'unanimité et avec empressement que le groupe socialiste apportera son soutien à cette demande.

M. Vaucher (POP) qualifie ce projet de bonne idée. Enfin une installation au bois qui utilisera les produits des forêts communales. Le développement durable se réalisera tant sur le plan écologique qu'économique, puisque les personnes qui extrairont ce bois et le déchiquèteront travailleront dans la région. Le groupe POP formule le vœu que ces travaux soient confiés à une entreprise de Val-de-Travers et si possible formatrice d'apprentis, conformément au principe inscrit dans la motion « pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique » que son groupe a déposé précédemment.

M. Chédel (UDC) fait l'intervention suivante : « *Nous avons lu attentivement le rapport sur le remplacement de la chaudière du collège de Boveresse et nous acceptons l'entrée en matière.*

Une nouvelle chaudière à mazout ne serait pas un choix approprié, car la commune dispose d'immenses forêts et d'une équipe de bûcherons qui permettraient de pourvoir aux besoins d'une chaudière à bois.

Il serait judicieux de commencer à économiser l'énergie grise pour le bien de notre planète et la survie des générations futures. En ce qui concerne la solution avec le gaz, il aurait fallu faire un réservoir extérieur, ce qui correspond à un plus grand danger qu'une citerne à mazout en cas d'incendie. La solution avec le bois déchiqueté permet de mettre des arbres complets sans les feuilles et les aiguilles de sapin, cela permettrait de servir toute la pâte qui reste en forêt.

Nous constatons que le projet est autofinancé en dégagant une économie financière de fr. 1'200.- par année.

- ✓ *Est-il prévu une adaptation des loyers ?*
- ✓ *Pour les aspects techniques : pouvons-nous consulter les plans de l'installation ?*
- ✓ *Les entreprises qui effectueront les travaux viennent-elles de notre région ?*

Le groupe UDC accepte le crédit tel qu'il est présenté ! »

M. Fatton (cc) confirme que si les loyers doivent être adaptés, ils le seront. Il précise que 4 entreprises régionales ont été approchées et 2 d'entre elles sont entrées en matière et nous remettront une offre, les 2 autres n'ayant pas le temps car elles sont déjà sollicitées sur d'autres chantiers. Il s'agit d'entreprises formatrices et l'une d'entre elles se verra adjudger les travaux. L'idée étant de réaliser ce remplacement avant l'hiver avec l'espoir de mettre en route ces installations au mois d'octobre.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président extraordinaire passe à l'examen de détail et ensuite au vote d'ensemble de l'arrêté. C'est à **l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de 100'000 francs pour le remplacement de la chaudière du collège de Boveresse**, tel que soumis.

9. RAPPORT D'INFORMATION SUR LA MAISON DE L'ABSINTHE

Le président extraordinaire laisse la parole à M. Karakash.

M. Karakash (cc) relève que ce rapport d'information met en avant le projet de Maison de l'Absinthe et il espère qu'il deviendra réalité prochainement. Ce projet est parti d'une vieille idée et fait déjà l'objet d'une longue histoire. Le sujet est dans son ampleur et dans sa nature suffisamment important pour qu'il paraisse utile au CC de recueillir les avis des groupes à ce stade, avant d'arriver un jour avec d'autres demandes plus spécifiques. Ce projet se base sur 3 motivations :

Economique : cette Maison de l'Absinthe jouera un rôle de vitrine pour l'Interprofession de l'absinthe valorisant ainsi son savoir-faire et l'authenticité des produits qui sont à la fois qualitatifs et diversifiés, une richesse du terroir que beaucoup ont pu découvrir à la suite de la légalisation dans les étals et les bonnes tables de la région. Evidemment, le lien est fort avec la demande d'IGP en cours. Si l'IGP est obtenue, ce secteur prendra encore un essor supplémentaire même s'il est aujourd'hui déjà très dynamique. Sous cet aspect économique se cache également un aspect culturel lié à l'histoire de la clandestinité. Ce mythe est à cultiver de manière à contribuer à l'attrait de la boisson, la notoriété à l'extérieur et à l'identité des Vallonniers. Sur le plan économique, cette Maison abritera un centre de documentation très complet sur l'absinthe, une forme de gardiennage

du patrimoine écrit ou des données relatives à l'absinthe. Cet élément permettra également de positionner un pôle de compétences dans notre région là où il se doit d'être, soit à proximité du berceau historique de l'absinthe. Finalement, dans la promotion, l'utilisation de dérivés de l'absinthe, notamment en cuisine. Cet aspect est intéressant sachant que pour d'autres spiritueux, la consommation dans le cadre culinaire dépasse la consommation de boisson elle-même. L'absinthe est déjà à la base de nombreuses spécialités culinaires qu'il serait bon de faire découvrir si la volonté est de développer ce secteur du point de vue économique.

Touristique : le fait d'assurer un point d'accueil sur la thématique de l'absinthe dans la région permettra d'attirer beaucoup de monde. A ce jour, de nombreuses distilleries ouvrent leurs portes et offrent des visites de qualité, très diversifiées. Il y a néanmoins 2 inconvénients dans ce système, tout d'abord la difficulté de certaines distilleries à assurer des heures d'ouverture en semaine surtout pour celles qui ne font pas cela professionnellement, et ensuite l'accueil des touristes individuels qui arrivent sans réservation préalable. Dans cette situation, il y a malheureusement rarement quelque chose à proposer, c'est donc le manque le plus important constaté. L'idée n'est pas que cette Maison s'inscrive en concurrence mais dans une logique de partenariat et de complémentarité. Le but étant d'attirer davantage de visiteurs et de s'appuyer sur ce produit pour valoriser le rayonnement de toute une filière touristique. M. Karakash ajoute que la Route de l'Absinthe a vu le jour et cette Maison permettrait de doter la partie suisse de cet itinéraire d'un pôle aussi fort que le Musée de Pontarlier. Vu les fréquentations envisagées, l'objectif est également de développer un site majeur du tourisme au Val-de-Travers qui aura toute son importance dans la structure de l'offre touristique, pour faire écho à la conception directrice du tourisme qui prévoyait déjà cette thématique de Route de l'Absinthe et berceau de l'absinthe. Ce site aura l'avantage d'être accessible aussi bien par temps de pluie que par beau temps sur les 4 saisons, ce qui n'est pas le cas de l'entier de l'offre actuelle. Cette structure assurera une prestation d'hébergement de petite ampleur, loin dans l'idée de la conception d'un hôtel mais une structure légère avec des chambres d'hôtes thématiques qui amènera des séjours à haute plus-value. Il est en effet plus facile d'attirer 20 touristes qui paient fr. 100.- que 200 touristes qui paient fr. 10.-. Géographiquement, Val-de-Travers se situe sur une région qui doit davantage développer des plus-values.

Prestations publiques : cette troisième motivation, à contrario des 2 premières motivations privées qui devront devenir autoporteuses à terme, concerne la problématique de la Route de l'Absinthe, dont la gestion et le soutien est à charge de la région. L'Association région, qui représente les 3 communes du district, a porté ce projet devant l'Union européenne et la Confédération. La commune de Val-de-Travers est manifestement celle qui a le plus de moyens et le but sera d'assurer un support professionnel de cette Route de l'Absinthe pour assurer sa pérennité une fois les fonds Interreg épuisés, dans le courant de l'année 2012. A titre de comparaison, la Ville de Pontarlier prévoit 0.3 EPT dans sa structure et dispose également d'un office du tourisme pour la promotion. Du côté de Val-de-Travers, le CC a choisi d'étudier l'option de confier cette tâche publique à la Maison de l'Absinthe à travers un mandat de prestations. Toutes ces notions ont conduit le CC à se pencher avec intérêt sur ce dossier dès la fusion, en rejoignant un groupe de travail qui réunit plusieurs partenaires. Il a posé un certain nombre de conditions à remplir avant d'accepter de démarrer ce projet. Tout d'abord atteindre un niveau de dynamisme économique et touristique, cette condition est indéniablement remplie. Ensuite, obtenir l'accord et le soutien à ce projet de nombreux partenaires, notamment l'Interprofession de l'absinthe, la structure Pays de l'absinthe, Tourisme neuchâtelois, le Musée régional du Val-de-Travers, etc. Cet objectif a été rempli en début d'année. Une autre condition consistait à pouvoir financer une étude de faisabilité, ce qui a été le cas sans recourir à une demande de crédit ni même engager la compétence du CC, car l'étude a intégralement été financée par l'Association Pays de l'absinthe dans le cadre de son budget Interreg, car à l'époque déjà le besoin de disposer d'une Maison de l'Absinthe était reconnu. Une autre condition consistait à disposer d'une personne qui réunissait les compétences nécessaires pour porter le projet. Cette tâche a été confiée à M. Yann Klauser, qui avait à la fois une approche d'hôtellerie-restauration, les connaissances du tourisme régional et une expérience évidente dans l'accueil. Enfin, la dernière condition de faisabilité a été remplie suite à la fusion, la volonté était de disposer de locaux liés à l'histoire de l'absinthe. L'Hôtel de District comptait il y a peu le Tribunal de District qui condamnait il y a quelques années encore les clandestins.

Toutes ces conditions remplies ont amené à lancer l'étude de faisabilité du projet début 2011, en choisissant un partenaire. Pourquoi Thematis SA ? Le groupe de travail a demandé des offres à toute une série d'agences de muséographie et de scénographie. Après quelques visites de sites, il

s'est avéré que l'agence Thematis, dirigée par M. Etter, était celle qui répondait le mieux aux aspirations. Elle dispose de références prestigieuses, elle s'est notamment occupée de la muséographie du Château de Chillon, du musée de la vigne et du vin, du musée olympique à Lausanne, du Laténium, etc. Thematis SA est donc un partenaire de choix. En se référant par exemple au Musée d'ethnographie à Genève qui engage un investissement de 62 millions de francs, ce projet de Maison de l'Absinthe est moins ambitieux. Evidemment, l'ordre de grandeur est également différent dans la région, mais le groupe de travail a la volonté de se donner les moyens de mener un projet de qualité plutôt que de bricoler en amateur une Maison qui ne soit pas à la hauteur. Dès lors, la solution de partir avec un projet moins volumineux en taille et en espace, mais de haute qualité a été privilégiée. L'idée étant que si le succès est assuré, la possibilité de gravir petit à petit des marches tout en assurant la stabilité à chaque palier franchi, et qui n'oblige pas à développer l'étape suivante, soit réalisable, de façon à éviter un constant déséquilibre dans une fuite en avant qui ferait que le projet ne peut vivre que s'il grandit. Au contraire, la volonté est d'être sur une dynamique stable qui s'appuie sur une fréquentation qui tend vers l'augmentation. Cette étude a été menée durant le début de l'année. Ses conclusions sont favorables et positives. Ce concept répond aux envies et désirs des différents partenaires, les fréquentations estimées de 15'000 visiteurs sont intéressantes et prudentes. Cela placerait la Maison de l'Absinthe comme deuxième site « visitable » de la région derrière les Mines d'Asphalte. Cette structure est donc d'envergure. Les conclusions sont favorables au niveau du plan financier, car le cadre envisagé est jugé acceptable et conforme à ce qu'imaginait le CC. La première étape de l'étude de faisabilité a donc été réalisée et a été prise entièrement en charge (fr. 30'000.-) par l'Association Pays de l'Absinthe, la seconde étape est l'étude de détail pour un montant de l'ordre de fr. 400'000.-, dont le financement devra être en partie pris en charge par la commune, l'autre partie étant assurée par le canton et la Confédération à travers un soutien NPR. Cette demande de soutien a reçu un préavis favorable mais le montant n'a pas encore été déterminé, dès lors, la clef de répartition et par conséquent les frais supportés par la commune ne sont pas encore définis. Le Pays de l'Absinthe participera encore à cette étape, le solde sera donc financé via le crédit-cadre « nouvelle politique régionale » voté par le CG, raison pour laquelle, le CC a préféré en informer le Législatif par le biais d'un rapport d'information plutôt qu'une demande de crédit. Les 2 étapes importantes pour la réalisation et en parallèle au niveau du calendrier implique un investissement d'environ 2 millions de francs pour la remise en état du bâtiment et à son adaptation à cette nouvelle fonction. Ce montant fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil général, l'idée étant que la commune reste propriétaire des locaux. En effet, la volonté n'est pas de se défaire de l'Hôtel de District. Ce bâtiment sera porté au patrimoine financier et fera l'objet de cet investissement. Le CC espère que le financement des tiers se montera à 50 % le reste étant valorisé sous forme de loyers. En parallèle, un autre investissement d'environ 2 millions de francs pour l'équipement de cette Maison en muséographie et scénographie devra être engagé. Le CC espère en payer une part moindre, idéalement située autour du quart. L'espoir de trouver le financement de 1.5 million de francs par des tiers est une cible assez ambitieuse mais atteignable. Au total, la commune financerait moins de la moitié de l'investissement global de ce projet et une partie serait valorisée sous forme de loyers, qui seraient ensuite offerts à la Maison de l'Absinthe. M. Karakash explique que c'est l'investissement qui génère ce loyer et que ce n'est pas une participation financière supplémentaire au fonctionnement accordée. En effet, un tel loyer ne pourrait pas être perçu, si les locaux étaient loués en l'état. Le coût de cette Maison peut être estimé pour la commune à 150'000.- francs par an, soit fr. 60'000.- pour le mandat de prestations et ce loyer annulé estimé à hauteur de fr. 90'000.- par an. Dès lors, ce coût est intéressant en fonction de l'apport que cette Maison donnera à la région. En conclusion, M. Karakash ajoute que toutes les conditions sont réunies, ces opportunités sont toutes ouvertes, dès lors, l'important maintenant est de ne pas rater le train. La fusion a permis de développer un certain nombre de moyens, a dégagé des compétences professionnelles, les locaux et tous ces éléments sont désormais à disposition pour réussir ce projet et trinquer autour d'une absinthe en 2013. Il est donc l'heure d'agir !

Le président extraordinaire précise qu'il n'y aura aucun vote sur ce rapport et indique que tous les groupes sont invités à s'exprimer, dès lors, il laisse la parole au rapporteur socialiste.

M. Mairy (Soc.) fait l'intervention suivante : « *Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport et ce projet audacieux. Il partage les constats posés par l'Exécutif et estime que la*

création d'une Maison de l'Absinthe est l'une des cartes que peut jouer la région pour offrir toutes ses chances à la Fée verte de perdurer chez nous.

Le groupe socialiste tient à saluer la démarche du CC en matière d'information envers les groupes du Conseil général : sa présence lors de notre séance de préparation nous a permis de poser de nombreuses questions qui, entre les relations avec la France et l'obtention de l'IGP ou encore le recours au bénévolat, ont trouvé de premières réponses. Et si des éléments de détail restent encore à préciser, il n'y a pas lieu de les reprendre ici, au stade de l'étude d'un rapport d'information.

Nous souhaitons toutefois insister sur un aspect qui nous semble essentiel : celui de la participation de l'ensemble, sinon d'une majorité des distillateurs de la région. Si le Conseil communal peut compter sur l'appui de l'Interprofession de l'absinthe, il n'en demeure pas moins que celle-ci apparaît divisée face à ce projet. S'il est évidemment réjouissant que les plus gros distillateurs s'engagent dans cette aventure, nous aimerions aussi que davantage de petits artisans trouvent les raisons d'en faire de même.

Miser sur la clandestinité comme entend le faire le Conseil communal est une très bonne idée. Mais il est regrettable que beaucoup de clandestins d'hier, artisans d'aujourd'hui, ne trouvent actuellement pas leur place dans ce projet.

Il convient de ne pas oublier que c'est grâce à eux et leurs prédécesseurs que la Bleue a continué d'être distillée au Vallon depuis 1910. C'est aussi grâce à eux que le mythe n'a pas été écorné par la légalisation de l'absinthe, comme certains le prédisaient. Car ce sont eux qui ont permis à l'absinthe de fleurir à nouveau dans la région ces dernières années, investissant du temps et, pour certains, beaucoup d'argent dans un renouveau qui leur doit énormément.

Si le projet d'une Maison de l'Absinthe nous paraît bienvenu aujourd'hui, c'est aussi aux artisans qu'on le doit également et sa concrétisation ne doit pas se faire sans eux. Aussi, engageons-nous vivement le Conseil communal et son chargé de mission à poursuivre les discussions avec eux, à préciser la façon dont il conçoit la complémentarité entre la Maison de l'Absinthe et les distillateurs pour que chacun, ou du moins une grande majorité, puisse s'associer à cette aventure qui, pour réussir, doit être collective. »

M. Jacques Hainard (Soc.) prend la parole : « Je n'ai pas eu la chance de discuter de ce projet avec le groupe socialiste mais j'aimerais juste faire part de quelques remarques personnelles. C'est un beau projet, je l'ai lu avec véritablement très grand intérêt et j'aime beaucoup que l'on vienne lancer des idées telles que la clandestinité et la résistance. Cela laisse vraiment songeur et cela permettra un très beau programme. J'ai regardé les estimations de l'équipe muséographique Thématis qui sont très bien faites et j'aime bien ces recherches de clientèle à 30, 60 et 90 minutes, cela me paraît assez intéressant. Là, on voit que nous avons des possibilités assez grandes. Il n'y a qu'un problème qui me tarabuste, c'est le fait que la dotation en ressources humaines est totalement insuffisante et cela ne peut pas marcher tel que prévu avec 1.7 EPT voire 1.5. Je crois avoir lu que Thématis le relève elle-même en disant qu'il faut remarquer la faible dotation en ressources humaines du projet, selon les différentes variantes. On le sait d'avance, on peut investir tout l'argent qu'on veut mais si le personnel n'est pas présent pour recevoir comme le projet nous le dit durant toute l'année des visiteurs et des touristes, c'est très difficile et cela ne se comble pas par le bénévolat uniquement. Dès lors, je souhaiterais que parallèlement à l'étude de ces variantes, je crois que le Conseil communal souhaite la variante 3 qui est bonne et intéressante, il faut véritablement faire un effort pour déterminer comment équiper cette Maison de l'Absinthe en personnel salarié et engagé sur le long terme. Le bénévolat est toujours bienvenu mais cela ne suffit pas. Et c'est là mon point de vue à chaud, je pense qu'il faut revoir un peu la question pour assurer le bon déroulement de cette aventure. »

M. Santiago (Les Verts) s'exprime à son tour : « Une Maison de l'Absinthe : en voilà une idée qu'elle est bonne et rafraîchissante ...

Le rapport d'information et l'étude préalable de faisabilité qui nous sont présentés sont fort intéressants et détaillés ; ils mettent particulièrement l'accent sur des éléments très favorables à la création de la Maison, mais ils soulèvent également plusieurs interrogations, voire quelques doutes. Nous nous sommes attardés sur quelques éléments qui méritent à notre sens d'avantage d'attention et d'éclaircissements :

- ✓ *Le volet économique du projet n'a de sens que si l'indication géographique protégée est obtenue, mais aussi et surtout si l'ensemble de l'Interprofession le soutient à l'unanimité. En effet, on voit mal comment présenter et vendre un tel projet devant le CG et la population - pour un montant à charge de la commune de l'ordre de 1,5 million de francs -, si les professionnels de la profession ne sont pas tous derrière et convaincus à 200 %. Or, il apparaît que du travail doit encore être fait auprès de plusieurs distillateurs pour qu'ils puissent y adhérer pleinement.*
- ✓ *Concernant la variante retenue, soit la n°3, subtilement intitulée « minimale, à prix réduit, avec rénovation douce et transformations légères », nous y préférons largement la n°4, celle sans chambres d'hôtes.*
Ce n'est pas uniquement en raison du risque commercial et du surcoût des chambres – la différence étant tout de même de fr. 750'000.- ce qui n'est pas négligeable -, mais principalement pour éviter de faire une concurrence trop frontale et déloyale face aux particuliers qui ont déjà investi pour proposer un hébergement dans la région. Il est clairement indiqué que « la Maison de l'Absinthe ne doit en aucun cas se positionner comme une concurrente de structures existantes, mais elle doit au contraire devenir partenaire de ces dernières et contribuer à leur essor ». Nous adhérons pleinement à cette perspective, qui à notre humble avis doit inclure les distillateurs ainsi que les particuliers proposant des chambres d'hôtes ;
- ✓ *Le rapport mentionne le lien évident de parenté avec la Route de l'Absinthe. Or, dans ce contexte, nous souhaiterions que le CC nous informe s'il est prévu d'augmenter l'offre et les cadences en transports publics sur l'axe Pontarlier – Val-de-Travers – Neuchâtel, ou si tout ce qu'on doit espérer, c'est une augmentation du trafic automobile, une de plus...*
- ✓ *Sur le plan budgétaire, le rapport fait état d'une contribution à charge de la commune de 1,5 million de francs pour l'investissement initial, puis d'un subside de fr. 150'000.- pour le fonctionnement annuel estimé à plus de fr. 400'000.-. L'investissement initial serait financé en bonne partie grâce au crédit-cadre pour la Nouvelle Politique Régionale adopté en juin 2009, ... qui totalisait 1,5 millions de francs, comme par hasard ou par pure coïncidence. Dès lors, une petite question : la capacité de financer les autres projets listés dans l'ex-contrat région – NPR est-elle encore d'actualité, ou faut-il comprendre qu'en matière de développement économique, il ne resterait plus grand-chose, la commune « ayant mis toutes ses billes » dans ce même panier de la Fée verte ?*
- ✓ *Enfin, en découvrant les montants articulés dans les variantes budgétaires, ils nous semblent excessifs. Franchement, on a dû les lire et les relire à plusieurs reprises, car on avait l'impression de voir des chiffres dédoublés ; et on s'est posé plus d'une fois la question qui, de nous ou des concepteurs, aurait abusé du breuvage dont il est question !*

Par cette boutade, on souhaite simplement attirer l'attention du CC et du CG qu'il nous paraît indispensable de ne pas surdimensionner le projet, car on ne peut pas se permettre le luxe de se planter. On a tous en mémoire d'autres projets analogues dont on attendait monts et merveilles - on peut penser au Centre sportif, au TBRC ou au Mycorama au Val-de-Ruz - mais pour lesquels au réveil final, la gueule de bois n'en a été que plus douloureuse.

Nous espérons que vous accueillerez favorablement ces remarques qui se veulent constructives pour que ce projet devienne une réussite.

En conclusion, nous remercions les auteurs du rapport d'information et sommes bien entendu favorables à ce que la commune et les partenaires engagent l'étude de détail pour ce projet de développement économique et touristique. »

M. Simon Eschler (PLR) remercie le chef de dicastère et le chef de projet d'avoir présenté ce rapport avec beaucoup de conviction et d'engagement lors de la séance du groupe PLR. Ce dernier l'a approuvé et salué à sa majorité des membres alors présents. Toutefois, 2 « mais » ont été posés. Tout d'abord, la condition que l'Interprofession de l'absinthe obtienne l'IGP. Certains membres ne voient pas la nécessité de créer une telle Maison sans l'obtention de cette certification. La seconde condition est l'obtention du fonds NPR avant de démarrer le projet. Le groupe PLR a également soulevé qu'il était très ambitieux d'accueillir autant de personnes au Val-de-Travers et que cela était bénéfique pour le tourisme mais qu'il y avait également certaines lacunes à l'heure actuelle du point de vue de l'hébergement de personnes individuelles ou de petits et grands groupes. Le manque de synergies avec les structures existantes (Hôtel de l'Aigle, Centre sportif,

Bed and Breakfast privés, etc.) est également regrettable. Ces installations proposent déjà de riches prestations et méritent d'être valorisées par le biais d'une mise en réseau avec une promotion de chaque infrastructure sur un site unique. Cela permettrait de mieux diriger les touristes de passage dans la région.

M. Matthey-Doret (UDC) s'exprime à son tour : « *Le groupe UDC a apprécié de recevoir M. Klausner avant que la presse et la population ne découvrent le projet, il le remercie également pour sa transparence et les réponses apportées aux questions.*

Pour ce qui est de la Maison de l'Absinthe, nous ne sommes pas opposés au projet. Mettre en valeur cette spécificité de notre Vallon est une excellente chose. Nous devons réagir au plus vite afin d'obtenir cette IGP et que pour l'absinthe reste identifiée au Vallon et non à Pontarlier.

Ce soir, nous n'avons plus vraiment de questions techniques mais davantage financières.

- ✓ *4,5 millions de francs, ce chiffre fait peur ! Le prix de l'étude est tout simplement énorme, il équivaut à la moitié du montant. Est-il à nouveau prévu de faire un 2^{ème} palais ?*
- ✓ *Ceci n'était pas dans le rapport mais apprendre par les médias que 1,5 million de francs serait aux frais de la commune surprend, il ne faut pas oublier que la commune met le bâtiment à disposition pour environ fr. 90'000.-. Pourquoi tant d'investissement ? Que faire s'il y a du déficit ?*

Le groupe UDC est bien conscient de l'utilité d'une Maison de l'Absinthe, même si nous restons sur la retenue concernant tous les chiffres annoncés, du montant final aux nombres de visiteurs et espérons que cette Maison de l'Absinthe ne sera pas un 2^{ème} Centre Sportif.... Dès lors, nous encourageons les diverses entités à bien revoir les montants et ne pas partir dans la folie des grandeurs. »

M. Karakash (cc) remercie les groupes pour leur lecture attentive et la qualité des questions posées. Il répond ensuite aux différentes interrogations.

Concernant la participation de l'ensemble des distillateurs, il précise que cette condition est également souhaitée par le CC et a d'ailleurs été posée. L'Interprofession a accepté ce projet sans opposition. Dès lors, il est attristé que ses membres n'émettent pas leur avis ou n'aient pas profité de faire part de leurs doutes et questions, auxquels le groupe de travail aurait pu apporter des réponses. Le CC a eu vent de certains bruits, notamment concernant l'opposition de distillateurs actifs dans la production davantage artisanale qu'industrielle. Cette condition avait été posée, car si les Autorités envisagent d'investir dans un secteur économique, le but est que les acteurs de ce secteur soient favorables. Le chef de projet a dès lors bientôt terminé une première tournée des distillateurs afin de répondre aux différentes questions et affirmer le positionnement du projet dans une logique de complémentarité et non de concurrence, en expliquant que de faire séjourner les touristes dans la région a pour but qu'ils puissent visiter pas uniquement la Maison de l'Absinthe mais aussi les distilleries. L'idée étant que les offres touristiques dans la thématique de l'absinthe grandissent suffisamment pour que tout le monde y gagne. Le potentiel est largement présent pour atteindre cet objectif. Les grandes distilleries qui ouvrent leurs portes aux visiteurs accueillent entre 2'000 et 3'000 personnes par année, 4'000 au grand maximum car elles se cantonnent à recevoir des groupes le week-end, dès lors, de ce côté une progression peut être obtenue surtout si des séjours peuvent être organisés. Le CC et le groupe de travail sont donc également d'avis qu'il est nécessaire que l'ensemble des acteurs de la filière absinthe soit d'accord d'adhérer à ce concept et ils travailleront dans ce sens. Ce projet sera adapté en tenant compte des remarques formulées.

Au sujet du problème de la dotation du personnel, M. Karakash relève que le groupe de travail a pas mal planché sur cette question, en allant même jusqu'à la création d'horaires de travail. L'idée n'est pas d'ouvrir cette Maison de 8 à 18h tous les jours et toute l'année. Effectivement, 1.7 EPT peut paraître faible, mais c'est la structure de base nécessaire qui permettra de faire fonctionner la Maison. Il précise que dans le budget de fonctionnement, un certain nombre de charges est calculé en fonction des revenus, x % des activités d'hébergement, x % des visites guidées, etc. Tout cela totalise environ 0.3 EPT mais directement lié au volume des tâches. Si les activités prennent de l'ampleur, la dotation augmentera également et inversement en cas de faible volume. Dans le cadre de l'étude de détails, le groupe de travail prendra garde de ces éléments et verra si ces évaluations sont confirmées ou non. L'idée étant de partir le plus justement possible de manière à garantir un

équilibre, en disposant de l'effectif minimal mais stable permettant à la Maison de fonctionner. L'organisation de la Maison sera déterminante. Dans le cadre du séminaire au vert du Conseil communal, ce dernier a eu l'occasion de visiter une structure similaire organisée de manière pratique, qui comprend une boutique, un espace musée, tous deux alimentés par un seul lieu d'accueil, capable de répondre à l'ensemble des demandes. Le CC a ainsi constaté que la dotation envisagée pour la Maison de l'Absinthe n'est pas très éloignée de la réalité.

M. Karakash confirme ensuite que si l'IGP n'est pas obtenue, à son avis, le projet ne devra pas être abandonné. Bien entendu, la décision finale appartiendra au Législatif. En effet, la filière absinthe ne disparaîtra pas si cette identité géographique protégée n'est pas donnée. Sans compter que si la demande n'aboutit pas telle quelle, l'Interprofession pourra toujours déposer une autre requête pour l'obtention d'une IGP portant sur une appellation plus locale. Quoiqu'il en soit, il est important de protéger la qualité du produit. Il estime que la Maison peut avoir un poids intéressant sur les secteurs économique et touristique même en l'absence de l'IGP. Il ajoute qu'il ne voit pas comment cette demande pourrait être refusée surtout en se basant sur l'histoire de notre région.

En ce qui concerne les chambres d'hôtes, le groupe des Verts s'y montre défavorable en argumentant que des infrastructures existent déjà. Le CC l'entend bien, cependant et pour faire échos au rapporteur PLR, il constate que des lacunes en matière d'offres d'hébergement se font ressentir, notamment dans le village de Môtiers. Cette situation est bloquante pour le développement du tourisme. Grâce à ces chambres d'hôtes, des séjours pourront être proposés également en basse saison. Quoiqu'il en soit cet aspect sera discuté également avec les acteurs offrant des prestations similaires, afin de déterminer comment ils perçoivent cette Maison. Le CC et le groupe de travail ne sont pas figés définitivement sur cette variante bien qu'ils en soient assez convaincus. Cette situation doit être analysée dans le cadre de l'étude de détail.

Par rapport aux transports publics, M. Karakash entend bien le représentant des Verts. Entre 600 et 700 personnes font quotidiennement l'itinéraire routier Pontarlier – Val-de-Travers pour venir travailler dans notre région. Si ce déplacement était causé par la recrudescence du tourisme, ce serait une nouvelle agréable car cela voudrait dire que ce secteur compterait un développement fulgurant. Il espère sincèrement qu'une solution sera trouvée à l'augmentation du trafic automobile mais il doute que cela soit à partir de l'angle touristique que cette problématique sera réglée.

Il confirme ensuite que le crédit-cadre financera également d'autres projets, le CC a mené des réflexions sur la répartition des moyens à disposition. Le financement de la Maison de l'Absinthe prélevé dans ce crédit-cadre ne représente pas la moitié de son contenu. Le problème rencontré est qu'il y a malheureusement peu de projets NPR qui aboutissent et le CC regrette également que peu soient portés par des privés.

Concernant les remarques liées au Centre sportif régional, le CC y est hautement sensible. Il n'a pas envie de vendre du vent à la population et de partir sur une structure sous-dimensionnée. Il relève cependant les remarques contradictoires qui font état de montants trop importants alors que la situation du Centre sportif ne doit pas être répétée. A savoir que le problème du CSR était justement que les montants prévus n'étaient pas suffisants pour le dimensionnement de sa structure. Ces questions ont été posées et c'est pour cette raison qu'il a été privilégié de travailler avec une agence professionnelle en la matière. Les projections faites pour d'autres musées ont souvent été atteintes, voire même dépassées. Dès lors, les prévisions de fréquentations peuvent être considérées comme valables.

A la remarque d'attendre la signature de la demande NPR pour lancer l'étude de détail, M. Karakash précise que cela dépend du calendrier du canton. La volonté n'est pas d'attendre 3 mois que la signature soit apposée. Un préavis favorable du comité directeur du RUN a été obtenu. Maintenant, il a l'espoir que la décision soit rapidement rendue pour pouvoir répondre à cette attente. Dans le cas contraire, il précise que la participation financière du Pays de l'Absinthe est aussi un projet NPR.

Au sujet du lien et de la création d'un réseau entre les acteurs, il indique que c'est un des buts de la Maison. L'idée est d'aller là où les touristes se trouvent, raison pour laquelle le point d'information a été déplacé à la gare de Noiraigue. Ce point est géré par des professionnels du tourisme qui font également de la promotion et du marketing. La volonté est de disposer à Môtiers, village dans lequel se situent 4 musées sur un rayon de 50 m, ainsi que les caves Mauler et le restaurant des Six-

Communes, ainsi que plusieurs distilleries d'absinthes, d'un point d'information identique amenant également des propositions aux visiteurs et faisant de la promotion.

Par rapport aux aspects financiers, le coût de l'étude ne correspond de loin pas à la moitié du crédit d'investissement. L'étude de détail n'est pas que théorique mais également pratique et comprend la réalisation des plans, aussi bien ceux concernant les transformations nécessaires au bâtiment que ceux pour la muséographie et scénographie. Elle représente la somme d'environ fr. 375'000.-. A la question du groupe UDC : « que faire si la Maison de l'Absinthe est déficitaire ? », M. Karakash répond que la volonté est que cette Maison soit exploitée par une association indépendante de la commune, la structure juridique définie doit être examinée par l'étude de détail, mais la solution tend vers une structure autonome à laquelle la commune sera tout de même liée, car cette structure sera locataire d'un bâtiment communal et mandatée pour la fourniture d'un certain nombre de prestations. Cette structure sera également liée à l'Interprofession de l'absinthe car cette dernière mandatera la Maison pour remplir le rôle de vitrine. Il s'agit donc d'une responsabilité collective qui implique que le nécessaire sera fait pour éviter qu'une situation de déficit se produise. Une perte sur une année peut être possible du moment qu'elle soit couverte, mais un déficit régulier signifierait la mort de la Maison. Le souhait est de partir sur une base de situation financière saine pour éviter cette possibilité. C'est bien là l'enjeu des études multiples élaborées avant le lancement ou non d'un projet.

En conclusion, M. Karakash indique que les remarques seront prises en compte. L'horizon de l'étude sera élargi, afin de garder 2 variantes ouvertes. Sans compter la nécessité d'avoir l'aval et la participation de tous les acteurs concernés par la thématique de l'absinthe.

La parole n'étant plus demandée, le président extraordinaire clôt la discussion en attendant avec impatience la prochaine étape.

10. MOTIONS ET PROPOSITIONS

Aucune motion, ni proposition n'est présentée par le Législatif.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

a) Fête nationale régionale

M. Claude-Alain Kleiner (cc) informe que la prochaine édition de la Fête nationale régionale se tiendra dans ce village des Bayards.

b) Je rénove mon bâtiment !

M. Fatton (cc) rappelle qu'il tiendra ce mercredi 22 juin entre 18h00 et 19h30 à la salle Fleurisia une conférence sur la rénovation des bâtiments privés, sur les possibilités de subventions et les démarches à entreprendre.

12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) Questions

1. Question de M. Bernard Rosat (Soc.) concernant la bibliothèque-ludothèque

« Lors de la séance du 17 janvier de cette année, notre Conseil acceptait le rapport final de la commission « Nouvelle bibliothèque » relatif à une réflexion menée sur le statut de la bibliothèque communale.

Par ce rapport le Conseil général a accepté :

- ✓ *La rénovation de l'entrée du bâtiment Collèges 3 à Couvet et le réaménagement du rez-de-chaussée afin de pouvoir installer la ludothèque ;*
- ✓ *La variante 1 fixant le statut, la mission et une série de mesures d'accompagnement devant permettre un développement de la bibliothèque ;*

- ✓ *Une invitation au Conseil communal à approfondir l'idée du regroupement de certaines entités communales, école enfantine, crèche, bibliothèque sur le « Site de Fleurier » à proximité du collège primaire.*

Lors de cette même séance, un crédit de fr. 315'000.00 était accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement et de rénovation du bâtiment Collèges 3 à Couvet.

A ce jour, nous sommes sans nouvelles des propositions faites :

- ✓ *Les travaux prévus au bâtiment Collèges 3 ont-ils débuté ?*
- ✓ *Les diverses propositions de la variante 1 de la bibliothèque ont-elles été mises en œuvre ?*
- ✓ *Le regroupement des diverses entités sur le site de Fleurier, tel que présenté, est-il réalisable ?*
- ✓ *Quelles sont les intentions du Conseil communal en regard de ces propositions, réalisation, calendrier, financement etc. »*

M. Fatton (cc) précise que les travaux dans le bâtiment sis à Collèges 3 ont débuté. Avant cela, des inquiétudes liées aux exigences de la police du feu devaient être résolues.

M. Kleiner (cc) complète la réponse. Pour mémoire, le rapport contenait 3 variantes concernant l'aménagement de la bibliothèque communale et le Législatif avait privilégié la variante 1 qui mettait en avant la mise en place d'une bibliothèque indépendante et le maintien du passage du bibliobus dans les autres villages que celui où réside la bibliothèque, soit Fleurier. Les éléments de cette variante sont effectivement à l'étude. L'association Bibliobus examine notamment en collaboration avec le CC une nouvelle méthode de financement différente de celle qui a cours actuellement et elle sera donc présentée à l'assemblée générale de cette association en automne. En parallèle, la direction de l'Ecole étudie l'objectif que la bibliothèque du CVT soit élargie à tous les niveaux scolaires. Le CC suit également de près la politique du DECS en matière de subventionnement des bibliothèques des villes. Le regroupement des diverses entités (école enfantine, crèche, bibliothèque) à proximité du collège primaire de Fleurier est toujours d'actualité et réalisable. Par HarmoS, la proximité des élèves des cycles 1 et 2 est une nécessité qu'il s'agit de mettre en œuvre. Cette même proximité entre l'école et une offre d'accueil parascolaire est encore plus criante aujourd'hui. Le résultat du dernier scrutin cantonal réjouit le CC et permettra d'avancer dans le désenchevêtrement entre l'accueil de la petite enfance et l'accueil parascolaire. Enfin, le CC souhaite aller de l'avant quant au calendrier de mise en œuvre, il s'inscrira dans les investissements de la prochaine législature.

2. Question de Mme Valeria Generoso (Soc.) **relative à l'état de la rue des Petits-Clos**

« La chaussée de la rue des Petits-Clos à Fleurier n'est pas épargnée par les bosses. Ces défauts, parfois potentiellement dangereux, seront-ils éliminés dans le cadre des travaux actuellement en cours sur ce tronçon ? Par ailleurs, quel est l'agenda et la teneur de ces travaux ? »

M. Mermet (cc) constate effectivement le très mauvais état de la route des Petits-Clos. Des travaux pour la mise en place du PGEE sont prévus et démarreront tout soudainement et se dérouleront tout l'été jusqu'au début de l'automne. Une séance d'information avec les propriétaires riverains est agendée au vendredi 24 juin. Cette séance a pour but d'expliquer la démarche et comment les travaux seront réalisés. Actuellement, il n'est prévu que de reboucher les trous qui seront ouverts pour la mise en place du système en mode séparatif. La réfection totale de la chaussée n'est pas incluse.

M. Fatton (cc) précise que la réfection totale de cette route n'est pas à l'ordre du jour, car cela n'est pas concevable avec le budget à disposition. Dans le cadre des travaux PGEE, le DTP essaie de remettre les routes en état le maximum possible en grignotant sur l'investissement voté.

3. Question de M. Frédéric Mairy (Soc.) **au sujet des fontaines communales reliées au réseau d'eau potable**

« Comme l'a rappelé ce soir le rapport d'information du Conseil communal sur la Maison de l'absinthe, l'eau est l'un des attraits de notre commune. De nombreuses fontaines de Val-de-Travers étant reliées au réseau d'eau potable, le Conseil communal pourrait-il envisager de valoriser celles-

ci par la pose d'une petite plaque indiquant que l'eau est propre à la consommation, avec ou sans absinthe à troubler ? »

M. Mermet (cc) confirme qu'effectivement la commune compte une multitude de fontaines dans les villages, elles sont aimées et choyées. Il espère d'ailleurs que chacun a remarqué qu'elles étaient entretenues régulièrement. Cependant, il précise qu'elles ont toutes un statut différent, les fontaines de Môtiers, par exemple, sont directement branchées sur les conduites d'approvisionnement en eau potable, alors qu'à Fleurier ou à Couvet, les fontaines disposent de réseau séparé. Les fontaines de Couvet sont alimentées par des sources spécifiques. L'idée évoquée par M. Mairy est séduisante et intéressante. Il serait possible à titre d'exemple toujours de le préciser pour Môtiers et à Couvet de mentionner également le nom de la source, tout en indiquant qu'il s'agit d'eau non contrôlée. La terminologie serait à vérifier pour qu'elle apporte le moins possible de confusion. De ce fait, le chef de dicastère prendra volontiers compte de cette réflexion, l'analysera et développera un projet progressivement. Il souhaite toutefois rendre l'Assemblée attentive de l'ampleur de la tâche, en ajoutant que le village Couvet dénombre à lui seul une cinquantaine de fontaines.

4. Question de M. Bernard Rosat (Soc.) **concernant le contrat-région**

« Selon l'article 6 du Contrat région signé en 2007 entre les Communes, Les Fleurons et le Canton, celui-ci devrait être réexaminé.

- ✓ *Le CC a-t-il dressé un bilan de la situation ?*
- ✓ *Où en est-on aujourd'hui pour les diverses mesures prévues ?*
- ✓ *Quelle est la position du CC pour la suite de la démarche ? »*

M. Karakash (cc) explique que le CC dressait à la base un bilan mensuel à l'attention des différents signataires du contrat-région. Il s'est avéré par la suite que l'évolution significative envisagée de mois en mois ne l'était pas, raison pour laquelle ce bilan est tiré désormais trimestriellement.

Les diverses mesures prévues se classent en 3 catégories. Un tiers d'entre elles est réalisé, un tiers est en cours (en étude ou en phase de finalisation) et le dernier tiers n'a pas ou peu avancé. Cette dernière partie concerne la quasi-totalité des projets dans lesquels l'Etat est impliqué, alors que ceux de la commune et ceux des fleurons ont bien avancé. Ce qui est ennuyeux en ce qui concerne les projets peu avancés et qu'ils concernent en majeure partie la problématique des transports ou des horaires étendus des structures d'accueil. Ces projets semblent trouver peu d'écho auprès du Conseil d'Etat, mais quoiqu'il en soit la commune continuera de faire avancer les mesures qui méritent d'être menées après une série d'adaptations.

La volonté du CC n'est pas de renégocier ce contrat tant et aussi longtemps que l'Etat n'aura pas réalisé une partie des mesures pour lesquelles il s'était engagé. Il paraît peu justifié de rouvrir une phase de négociations, à moins qu'elle ne le soit qu'entre la commune et les fleurons sans impliquer l'Etat. Dans le cadre de cette configuration tripartite, il est peu motivant de constater que peu de projets ont été réalisés au niveau de ce partenaire. Au-delà de la réalisation de certaines mesures par le Conseil d'Etat, une condition demande à ce dernier qu'il change d'état d'esprit et considère les communes comme de véritables interlocuteurs de nature partenariale et non comme des prestataires ou des filiales. Ce changement d'attitude serait véritablement propice à une éventuelle renégociation du contrat-région. Il explique que des difficultés ont été rencontrées dès le début du processus concernant le financement des projets dont les seuls moyens affectés étaient ceux issus des fonds NPR. Or, il s'avère que dans le cadre des consultations émises en matière de nouvelle politique régionale, l'utilisation possible de ces aides NPR va être supprimée pour le développement de la politique régionale. Une grande partie des projets n'avaient déjà pas de source de financement du côté de l'Etat, et maintenant les rares qui en bénéficiaient n'en auront plus, cette situation n'est pas très motivante non plus. Une condition qui serait plus entraînante est que les fleurons soient partants pour renégocier un jour ce contrat-région, étant donné qu'ils partagent les constats faits par le CC. Même s'ils continuent de s'impliquer très activement pour réaliser leurs projets, M. Karakash n'est pas persuadé qu'une nouvelle phase de négociations puisse être ouverte. Il pense dès lors qu'il est nécessaire de se concentrer sur la réalisation des mesures contenues dans le premier contrat-région.

5. Question du groupe POP **concernant la collecte des huiles usagées**

« Où en est le dossier « collecte des huiles usagées dans chaque village » ? »

M. Mermet (cc) n'ayant pris connaissance de cette question qu'à l'ouverture de la séance, y apportera une réponse lors de la prochaine séance.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président extraordinaire remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse, et souhaite à toutes et tous une bonne Abbaye et d'excellentes vacances. Il lève la séance à 22h01.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT EXTRAORDINAIRE :

LA SECRETAIRE :

Alexandre Willener

Cécile Mermet Meyer

Interpellations en suspens :

- ✓ Interpellation du groupe POP **au sujet des mesures de radon effectuées dans le cadre du cadastre cantonal**, déposée lors de la séance du 11 avril 2011.

Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.23) :

- ✓ Les Verts : « Pour la création d'une Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne », accepté par le CG lors de sa séance du 26 octobre 2009
Délai prolongé d'une année, accepté par le CG lors de sa séance du 27 septembre 2010.

Questions en suspens :

- ✓ Question du groupe POP **concernant les « expatriés » de la commune de Val-de-Travers**, déposée lors de la séance du 11 avril 2011.
- ✓ Question du groupe POP **concernant la collecte des huiles usagées**, déposée au cours de cette séance.